

REGLEMENT DU JEU L'Arbre Vert / Les Rois du ménage

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

L'Arbre Vert / société Novamex , ci-après dénommée « La société organisatrice » immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : [RCS Avignon 1997 B00 571] dont le siège social est situé à Le Moulin Saint Pierre – Les taillades BP154 - 84304 Cavaillon

Organise du 29/05/17 8h00 au 02/06/17 12h00 un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « L'Arbre Vert / Les Rois du ménage » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants : [France - Belgique - Suisse], à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en identifiant un ami en commentaire de la publication de la page de l'Arbre Vert:

<https://www.facebook.com/L.Arbre.Vert.Communaute.Officielle/>

« Il ne sait pas différencier un balai d'une serpillère, elle a tendance à confondre lessive et liquide vaisselle... En commentaire, identifiez parmi vos proches ces « Rois » et « Reines » du ménage et tentez de remporter un kit de 11 produits L'Arbre Vert. Fin du jeu le 02/06/17 à 12H00 et tirage au sort le 02/06/17 à 17H00. »

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le gagnant sera contacté dans les 24 heures suivant le tirage au sort, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 3 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera 3 duos gagnants parmi les participants du jeu timeline.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants. Les 3 gagnants et la personne qu'ils auront tagué en commentaire remportent chacun un seul lot.

Liste du lot :

- Un ensemble de 11 produits L'Arbre Vert entretien et hygiène d'une valeur totale de 35,67€ TTC (prix moyen constaté) composé de : 1 pack de 30 Tablettes lave-vaisselle tout en 1 citron (6,90€ TTC) / 1 Assouplissant souffle de pureté 750 ml (2,90€ TTC) / 1 Spray multi-usages fleurs d'agrumes 740 ml (2,90€ TTC) / 1 Vaisselle et mains citron vert 500ml (1,80€ TTC) / 1 Spray détachant avant lavage 740 ml (4,80€ TTC) / 1 Crème douche nourrissante aux extraits d'Argan bio 250 ml (2,39€ TTC) / 1 3 en 1 Visage Corps Cheveux Homme 250 ml (2,39€ TTC) / 1 Crème lavante mains hydratante Amande douce bio 300 ml (2,29€ TTC) / 1 Lessive liquide au savon végétal 1L (4,50€ TTC) / 1 Spray salle de bains 740 ml (2,90€ TTC) / 1 Multi-surfaces citron 1L (1,90€ TTC).

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE

LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui est hébergé sur le site www.arbrevert.fr . Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 8 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le remboursement des frais de connexion internet pour participer au jeu, dans la limite maximum de 2 minutes et hors participation mobile, peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse de la société organisatrice en précisant lisiblement les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale complète, date et heure de participation. La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB, RIP ou RICE et d'une copie de la facture du fournisseur d'accès à internet du participant où apparaissent : d'une part la nature exacte de la prestation du fournisseur d'accès à internet et son mode de facturation (illimitée, forfaitaire...) et, d'autre part, les date et heure de connexion correspondant à la participation au jeu clairement soulignées ou surlignées par le participant. Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Les frais de photocopie des éventuels justificatifs à fournir seront remboursés sur la base de 0,15 euro TTC par feuillet.

